

Communiqué de la Fédération canadienne des Sciences sociales

(suite de la page 1)

Le gouvernement a eu recours à ses propres tactiques qu'il a mises en oeuvre au bon moment pour briser le momentum de la communauté universitaire. La double annonce faite au mois de mars - c'est-à-dire une augmentation de 4% pour chacune des quatre prochaines années (une décision prise par le Cabinet au début de l'hiver) aux budgets des conseils de recherche et la nomination de Mme Paule Leduc à la tête de la nouvelle agence - avait pour but de calmer les inquiétudes de groupes tels que la FCSS et de diminuer leur opposition à la fusion. Heureusement, malgré ces annonces, la FCSS a continué de demander des garanties législatives sur le rôle et le financement de la recherche au sein de la nouvelle agence. À cause du lent processus de rédaction, les mois qui ont précédé le dépôt du projet de loi ont donné le temps aux groupes universitaires de s'organiser. À mesure que divers acteurs s'alliaient à la cause et préparaient leurs stratégies, la résistance augmentait.

Formation d'une coalition

La création d'une coalition informelle a été, sans contredit, l'une des tactiques les plus efficaces de la lutte contre le projet de loi C-93. Bien avant que le projet de loi ne soit préparé, un certain nombre de groupes universitaires se sont rencontrés pour échanger de l'information. Bien que partageant les mêmes buts, chaque association a procédé à sa façon. Pour sa part, la FCSS a fait circuler une pétition qui demandait au gouvernement de reconsidérer sa décision. Cette pétition a été signée par plus de 1 700 chercheurs au Canada. La FCSS a aussi organisé des rencontres avec le Conseil Privé, le ministre des Communications et le ministre lui-même afin de faire des recommandations sur la structure et le fonctionnement de la nouvelle agence. Pour sa part, l'AUCC a créé un lien important avec la Conférence canadienne des Arts s'assurant ainsi qu'il n'y aurait pas de malentendu entre les communautés universitaires et culturelles.

La coalition s'est cristallisée autour de la présentation du projet de loi aux Communes. La FCSS, la FCEH, l'ACPPU, l'AUCC et le Conseil international des études canadiennes se sont rencontrés pour tracer une stratégie commune. Ils ont décidé qu'au cours des audiences du comité de la Chambre, chaque groupe demanderait la même chose, soit le retrait de la section III qui traitait de la fusion. Comme d'autres, La FCSS a aussi présenté des amendements au projet de loi dont le plus important demandait des votes de dotation distincts pour les diverses composantes de la nouvelle agence afin de s'assurer que les budgets demeureraient séparés.

La position concertée de la communauté universitaire a eu un effet magistral et cette voix commune a confondu le gouvernement dans ses efforts pour trouver des arguments contraires.

Erreur de calcul du gouvernement et contrôle des dommages

Pour le gouvernement, le projet de loi C-93 - conçu à l'origine comme un stratagème pour contrer la popularité grandissante du "Reform Party" - ne représentait rien de plus qu'une "question de cuisine" qui serait adoptée et réglée à la hâte. Toutefois, le gouvernement a mal évalué la force du lobby universitaire. De plus, il a commis un certain nombre d'erreurs tactiques au cours des audiences qui ont nécessité des efforts pour réparer les dommages. Les contradictions et les volte-face des politiciens et des fonctionnaires n'ont servi qu'à créer un climat de dissimulation qui a favorisé l'intérêt des médias.

À titre d'exemple, les déclarations des représentants du Conseil du Trésor - qui ont admis que la fusion n'entraînerait que de modestes épargnes et qui ont confirmé les pires craintes de la FCSS à l'effet que les fonds pourraient être transférés facilement d'un secteur de la nouvelle agence à un autre - ont causé suffisamment de torts au gouvernement pour que les représentants du Conseil Privé soient appelés à rectifier les faits sur les intentions du gouvernement. La "faisabilité" était l'argument le plus fort qu'ils avaient à offrir. Une fois de plus, ce nouveau témoignage soulignait l'absence de logique derrière le projet. On faisait aussi beaucoup de cas des épargnes importantes qui seraient réalisées, sauf que les fonctionnaires et députés ne pouvaient s'entendre sur le montant.

Tactiques de pression politique

Alors que les partis d'opposition se rendaient compte que la communauté universitaire était en mesure et désireuse de fournir amplement de munitions pour soutenir le débat, le gouvernement a été forcé à maintes reprises de demander la clôture pour accélérer le passage du projet de loi d'une étape à l'autre. Devant la succession des délais, les experts se demandaient si le projet de loi n'allait pas mourir au feuilleton. Pour sa part, le gouvernement avait fait le vœu d'adopter C-93 avant la campagne au leadership.

Au sénat, toutefois, des conservateurs insatisfaits - encouragés par des groupes tels que la FCSS - s'organisaient autrement. Alors que les sentiments de loyauté à l'égard du

Premier Ministre démissionnaire faiblissaient et que la frustration de devoir voter selon la ligne du parti augmentait, un petit nombre de sénateurs conservateurs se préparaient à voter contre le gouvernement. Les tactiques du gouvernement pour faire pression se sont accrues. Dans un effort pour réunir le caucus, on a été jusqu'à insinuer que la défaite du projet de loi C-93 pourrait faire tomber le gouvernement et on a entrepris de combler les sièges vacants au Sénat.

Malgré une forte majorité et de nouveaux sénateurs, les conservateurs craignaient toujours la possibilité d'une défaite. Dans l'espoir de prendre les Libéraux par surprise ou à l'extérieur d'Ottawa, le vote de la troisième lecture a été remis à plusieurs reprises. Conscients de cette tactique, les Libéraux en ont tiré parti: le 10 juin ils ont permis aux Conservateurs de défaire une motion d'amendement au projet de loi, créant ainsi un faux sentiment de sécurité dans le camp des Conservateurs. Alors que les cloches du Sénat sonnaient l'appel d'un deuxième vote, celui d'adopter ou de rejeter le projet de loi C-93 en troisième lecture, les Libéraux sont arrivés en masse au Sénat. En bout de ligne, un Conservateur et deux indépendants se sont abstenus et cinq Conservateurs dissidents se sont alliés aux Libéraux pour un vote à égalité (39-39) constituant par le fait même une défaite historique.

Résultats durables

Dans le cas du projet de loi C-93, on ne peut nullement mettre en doute les résultats concrets obtenus par les pressions exercées. S'ajoutant à la défaite du projet de loi, les pressions ont eu certaines conséquences qui, bien qu'elles soient moins évidentes, n'en sont pas moins importantes. Tout d'abord, la campagne contre le projet de loi C-93 a augmenté la visibilité des sciences sociales dans les médias. Ensuite, le projet de loi C-93 s'est avéré une excellente occasion de sensibiliser les décideurs à l'importance du financement des sciences sociales. Le message semble avoir été compris puisqu'au cours des débats aux Communes et au Sénat, des exemples de recherche en sciences sociales fournis par la FCSS ont été cités à maintes reprises comme étant des contributions importantes à la Société canadienne.

Enfin, résultant de ces deux facteurs, les préoccupations des chercheurs en sciences sociales ne sont pas passées inaperçues sur la scène fédérale. Lors du remaniement ministériel annoncé en juin, la responsabilité du CRSH est passée du ministère des Communications au nouveau ministère de l'Industrie et

des Sciences. Il s'agit d'un changement salubre qui favorisera l'intégration des sciences sociales à la politique scientifique canadienne, un mouvement qu'appuie fortement la FCSS.

De son introduction en février 1992 à sa défaite en juin 1993, le projet de loi C-93 a été, sans contredit pour la FCSS, une occasion extraordinaire de comparaître à deux reprises devant les comités parlementaires, de renouveler ses contacts politiques et de faire les manchettes nationales. Dans l'intérêt de la recherche, il nous reste à souhaiter que le nouveau gouvernement ne nous fournira pas une occasion semblable de si tôt. ■

Concours d'affiches

Le XVIII^e congrès international des sciences historiques se déroulera à Montréal du **27 août au 3 septembre 1995**. La demande pour des projets de communication a déjà eu lieu mais les "nouveaux" historiens sont invités à soumettre des projets d'affiche dans le cadre d'une séance de présentation d'affiches durant le congrès. Cette demande de projets n'est pas seulement restreinte aux affiches, mais inclut les autres formes de présentation visuelle: vidéos, diapositives et simulations par ordinateur. Tous les sujets et périodes historiques sont considérés.

Les projets seront évalués par un comité de "nouveaux" historiens résidents au Canada. Si votre projet est accepté, vous devrez installer votre travail et vous devrez être disponible pour répondre aux questions à un moment précis durant le congrès. Les échanges ne se dérouleront pas dans un cadre formel, ce qui facilitera le contact avec les personnes intéressées par votre travail. Le but de cette séance est de permettre aux étudiants diplômés et à ceux et celles qui ont obtenu récemment leur doctorat (c'est-à-dire au cours des trois dernières années) de participer à ce congrès en leur offrant une tribune internationale pour la présentation des résultats de leurs recherches par des moyens imaginatifs faisant appel aux télécommunications ou aux arts visuels.

La dimension des affiches ne doit pas excéder un mètre carré. Pour soumettre un projet d'affiche, prière d'envoyer un résumé d'une page du projet, une maquette de l'affiche et un bref curriculum vitae. Ceux et celles qui soumettent un projet de vidéo, de présentation à l'aide de diapositives ou de simulation par ordinateur, doivent envoyer un résumé d'une page du projet et un court curriculum vitae. Dans le choix final des participants, une priorité sera accordée aux étudiants diplômés et à ceux et celles qui ont obtenu leur doctorat au cours des trois dernières années. Veuillez prendre note que le congrès ne pourra subventionner aucun participant. Il incombera à chacun de payer ses déplacements, son hébergement et les frais d'inscription qui seront environ de 200 \$ pour les historiens et de 100 \$ pour les étudiants diplômés. La date limite pour la présentation des projets est le **15 mars 1994**. Les projets et les demandes de renseignement doivent être envoyés à Colin Coates, coordonnateur de la séance d'affiches du CISH, a/s Département d'histoire, Université McGill, 855 Sherbrooke ouest, Montréal, Québec, H3A 2T7.

CALL FOR PAPERS CONFÉRENCES ET DEMANDES DE COMMUNICATIONS

1994

Textile Society of America will hold its fourth biennial symposium **September 22-24, 1994**, at the Fowler Museum of Cultural History, UCLA, Los Angeles. The theme will be Contact, Crossover, Continuity. This broad theme encompasses all textiles that have been subjected to external influence and exist subsequently in an altered form. Deadline for abstracts is **December 1, 1993**. For information, contact Louise W. Mackie, Textile Department, Royal Ontario Museum, 100 Queen's Park, Toronto, Ontario M5S 2C6, Canada. Tel. (416) 586-8055, Fax: (416) 586-5863.

St. John's College, The University of Manitoba, is currently inviting proposals for a Canadian Studies Conference on "The Canadian University in the Twenty-First Century," to be held on **October 14-16, 1994**, at St. John's College, Winnipeg, Manitoba. Contributions are welcome from scholars in all fields of

inquiry. Abstracts and requests for information should be sent by **November 15, 1993**, to: Professor Stella Hryniuk, 222 St. John's College, The University of Manitoba, Winnipeg, Manitoba R3T 2M5. Telephone: (204) 474-8101. Fax: (204) 275-1498.

Conference "European Culture". This Conference will be held at Pamplona (Spain) **26-29 October 1994**, and it is organized by the European Documentation Center (University of Navarra). The topics of the sessions of communications are: the principle of subsidiarity in cultural matters; the situation of culture in Europe now - creativity and tradition in European Culture now; regionalism and internationalism in European Culture; the rediscovery of Central Europe; the role of media and education in European Culture; cultural consequences of migration. For more information please contact the Centro de Documentación Europea, Universidad de Navarra, E-31080 Pamplona, fax: (9) 48/173651.